

## **Assainissement Non Collectif :**

Réunion de concertation, à Nîmes métropole- **28 Novembre 2008** ( 14 h ).

### ***Participaient à cette réunion :***

**Elus communautaires :** M. Bernard BERGOGNE, vice-président de Nîmes Métropole, M. Gérard RIVAL, élu délégué à l'assainissement collectif; M. BURGOAT, Mmes JEHANNO et SANS.

**Pour les services de l'Agglo :** Mme Chantal REYNAUD ( SPANC ) et M. POUDEVIGNE.

**Pour la coordination ANC :** L'Union des Comités de quartier de Nîmes Métropole et les Comités de quartier suivants : Planette, Garrigues Nord, Ventabren, Cigale, Gazelle-Route d'Uzès , Camplanier, Villeverte, Route d'Alès, Vacquerolles, Bachas-Orchidées, Védelin, Plateforme-Cadereau, Croix de Fer, Russan-terres de Rouvière, Cité des Espagnols et Mas de Roulan.

**Autres présents :** personnels de la DIVAQ et du service d'Hygiène de la ville de Nîmes.

\*\*\*\*\*

En ouverture de la réunion, M. Bernard BERGOGNE rappelle les enjeux : La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, fait obligation aux collectivités de pratiquer le diagnostic des installations d'assainissement non collectif de leur territoire avant le 31 décembre 2012. Cette compétence appartient à Nîmes Métropole depuis Octobre 2004, ce qui a amené l'agglomération à créer le Service Public d'Assainissement Non Collectif ( SPANC ) au 1er Janvier 2007. Dans l'agglomération ( 23 communes ) on recense 9300 installations ANC dont 600 sur la ville de Nîmes.

M. Bergogne reconnaît le bien fondé des critiques qui ont été faites par la coordination des quartiers et en particulier le déficit de communication source d'incompréhensions et de malentendus sur les procédures de contrôle. Ces éléments ont été pris en compte et les services de l'agglo ont remis à plats l'ensemble du dossier. Ce travail – dont il nous présente les documents réactualisés -soumis à la discussion – débouchent sur une nouvelle stratégie qui porte sur les points suivants :

- 1 – Une nouvelle rédaction des documents d'information destinés aux usagers.
- 2 – Une nouvelle grille de diagnostic, dont les thèmes ont été clarifiés et précisés. Cette grille serait transmise aux usagers en même temps que la lettre fixant le rendez-vous pour contrôle.  
( *Cette grille est présentée aux participants, accompagnée de 3 simulations correspondants à des situations concrètes.* )
- 3- L'organisation de nouvelles réunions publiques d'information dans chaque quartier concerné afin de mieux expliquer la mission du SPANC mais aussi son rôle d'aide et de conseil.
- 4- Organisation dans les 6 mois d'une nouvelle rencontre avec la coordination pour faire le point sur l'évolutions du dossier, échanger des informations et faire en sorte d'être réactifs.

Le président de Russan- Terres de Rouvière, porte parole de la coordination, se félicite du travail effectué et de la prise en compte de nombre des observations qui avaient été faites par les comités. Il annonce que la coordination a aussi des propositions. Il s'étonne que M. Bergogne n'ait pas évoqué dans sa présentation le montant de la contribution demandée aux usagers ( 123 € ). La comparaison avec d'autres agglomérations est nettement au détriment de Nîmes-Métropole.

Les documents qui nous sont communiqués et que nous allons examiner, semblent montrer une évolution positive. Toutefois en ce qui concerne la proposition de réunions par quartier ou à travers les Conseils de quartier, elle fait partie des solutions pour mieux informer les habitants mais la coordination souhaite maintenir en tout état de cause une action globale et la solidarité territoriale qui fonde notre présence à cette réunion.

Les participants à la rencontre prennent alors connaissance des documents mis à notre disposition. De l'avis général ces nouvelles formulations sont plus claires. A propos du diagnostic, certains comités s'inquiètent d'une possible évolution des critères. Dans ce cas, le diagnostic établi par le SPANC au temps T sera-t-il remis en question, au bout de quelques mois si les normes évoluent. A

ce jour il est difficile de répondre à cette question. Ce qui incite à une certaine prudence.

Le problème des arbres sur les surfaces d'épandage est à nouveau évoqué. Pour M. Poudevigne, le diagnostic doit être nuancé : Un olivier ne peut être traité de la même manière qu'un micocoulier, un figuier ou un saule pleureur variétés aux racines très envahissantes. Il n'est pas selon lui dans la vocation du SPANC de faire abattre des arbres. Le contrôle et le diagnostic doivent indiquer s'il y a obstruction éventuelle des drains et proposer un remède à cet état ( l'abattage n'étant qu'une solution ultime).

Le porte parole de la coordination fait alors connaître la proposition des comités de mettre en place une **Commission Mixte composée des représentants de Nîmes-Métropole ( élus et techniciens ) et d'une représentation des usagers,( 4 ou 5 personnes ) via la coordination.**

Cette commission qui pourrait se réunir rapidement jouerait un rôle d'interface et de médiation dans les situations problématiques et litigieuses. Cette proposition n'est pas contradictoire avec la nouvelle réunion à 6 mois proposée par M. Bergogne.

Cette proposition- après un bref débat – reçoit l'aval de MM. Bergogne et Rival. Les modalités d'organisation et de fonctionnement seront précisées ultérieurement.

*Les diverses observations sur les éléments techniques du contrôle font apparaître une situation particulièrement préoccupante dans deux secteurs de la plaine nimoise : il s'agit de la Cité des Espagnols et du quartier Bachas-Orchidées. Dans ces deux secteurs les antécédents urbanistiques et la configuration géologique rendent les règles de l'assainissement non collectif totalement inapplicables. Il faudra donc inévitablement examiner pour ces secteurs le raccordement au tout à l'égout et le cas échéant la desserte en eau potable. On peut s'étonner de découvrir de telles aberrations à l'occasion de ce dossier !!*

Les représentants des comités souhaiteraient que le contrôleur puisse communiquer dès la fin du contrôle lors de la visite, l'avis qui sera prononcé en s'appuyant sur les nouvelles rubriques de la page 1 du diagnostic. Pour les représentants de Nîmes Métropole cet avis définitif ne peut être donné qu'après validation finale par le SPANC. Ils préfèrent éviter les malentendus.

Enfin Mme Reynaud et M. Poudevigne précisent que le délai de 6 mois doit être interprété de la manière suivante : lorsque l'avis n'est pas satisfaisant l'utilisateur a un délai de 6 mois pour prendre contact avec le SPANC et engager le processus ( réflexion, études , travaux ).

Compte tenu de la concertation établie et du large accord sur ces éléments du contrôle et du diagnostic; M.Rival souhaite un redémarrage des contrôles début 2009 et propose de reprendre les réunions publiques à la mi-janvier, afin de pouvoir relancer les diagnostics fin janvier. Ces points ne soulèvent pas d'objection.

En ce qui concerne la perception des 123 €, la position de Nîmes Métropole est inchangée : « Cette somme correspond aux recettes indispensables pour équilibrer le budget du SPANC. Ce tarif a été fixé par les élus par délibération du 14 décembre 2006 ». Formellement, seule une autre délibération peut modifier cette décision.

Plusieurs comités s'étonnent que nos élus n'aient pas envisagé un étalement sur plusieurs années. M. Bergogne dit avoir fait cette proposition à l'époque mais la majorité du Conseil ne l'a pas retenue .

Au nom de la coordination, le porte parole réaffirme son désaccord avec le montant de cette taxe, d'autres modes de financement du SPANC étant possibles. Il demande que soit communiqué à la coordination, le budget du SPANC. M.Rival s'engage à transmettre les documents budgétaires 2007 ( dernier exercice connu ).

La séance est levée à 16 h 15 .

NB : ce document de synthèse a été réalisé à partir des notes prises par le comité de Villeverte. Il a fait l'objet d'une mise en forme collective et d'une validation par le groupe d'animation de la coordination à partir d'une rédaction du porte parole. Ce document peut être diffusé **-sous la signature de la coordination ANC** – par l'Union des Comités ( UCQNM) et par chaque comité de quartier qui le souhaite.

*Pour la coordination ANC : le porte-parole : Pierre-Marie CHAZE, Russan-Terres de Rouvière.*

